

# Annexe **B**

---

Définition des variables



## SOMMAIRE

<b>SECTION I.....</b>	<b>347</b>
<b>LES VARIABLES DÉPENDANTES.....</b>	<b>347</b>
<i>Diplomation au collégial (VD_SE) <sup>i</sup>.....</i>	<i>347</i>
<i>Taux de réussite des cours suivis (VD_TxCrP) <sup>i</sup>.....</i>	<i>347</i>
<i>Amélioration du taux de réussite des cours suivis à partir du 4<sup>e</sup> trimestre d'études (VD_Reuss).....</i>	<i>348</i>
<i>Avoir ou non un statut de travailleur à temps plein au 31 mars (VDTr30h3).....</i>	<i>348</i>
<i>Avoir ou non un emploi à temps plein lié à la formation reçue (VDEmpFo3).....</i>	<i>349</i>
<b>SECTION II.....</b>	<b>351</b>
<b>LES VARIABLES INDÉPENDANTES ET DE CONTRÔLE.....</b>	<b>351</b>
CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES.....	351
<i>Sexe (SexeRL).....</i>	<i>351</i>
<i>Âge à l'entrée au collégial (Âge).....</i>	<i>351</i>
ANTÉCÉDENTS AU SECONDAIRE.....	351
<i>Moyenne pondérée des notes en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire (MoySecRc).....</i>	<i>351</i>
<i>Établissement au secondaire (Public/Privé) – (StatSeRL).....</i>	<i>352</i>
<i>Préalables en maths au secondaire (PssMath).....</i>	<i>352</i>
<i>Préalables en physique au secondaire (PssPhys).....</i>	<i>352</i>
<i>Préalables en chimie au secondaire (PssChim).....</i>	<i>352</i>
EFFET ÉTABLISSEMENT (ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF AU COLLÉGIAL).....	353
<i>Zone géographique du cégep fréquenté (ZoneRL).....</i>	<i>353</i>
<i>Nombre de subventions fédérales en ATE (NbSubvenRL).....</i>	<i>353</i>
<i>Famille de programmes (PhyAdmRL).....</i>	<i>353</i>
MATURITÉ OU INDÉCISION VOCATIONNELLE.....	354
<i>Changement de programme (1<sup>re</sup> SE) – (TyChePgm).....</i>	<i>354</i>
FORMULE PÉDAGOGIQUE.....	354
<i>Avoir fait un stage ou plus en ATE (ZstagiRL).....</i>	<i>354</i>

# SECTION I

## LES VARIABLES DÉPENDANTES<sup>1</sup>

---

**Remarque :** Les variables annotées de (i) prennent en compte seulement les sessions suivies dans le programme visé, soit en alternance travail-études (pour le groupe expérimental), soit en cheminement régulier (pour le groupe contrôle) et dans l'établissement d'inscription pour la session d'automne 1992 (voir la liste des programmes et établissements en annexe A). Le reste du cheminement scolaire, le cas échéant, n'a pas été pris en compte. L'expression « PgmATE et Établi » rappelle au lecteur que seules les sessions suivies dans le programme et l'établissement visés sont considérées dans l'élaboration de divers indicateurs.

---

### ***Diplomation au collégial (VD\_SE)<sup>i</sup>***

C'est le champ d'information « Année-session de la sanction d'études (SE) » au collégial qui a servi de base à l'élaboration de cette première variable dépendante. Cette information correspond à *l'année-session d'obtention du droit à la sanction par l'élève*.

Seules les sanctions d'études correspondant aux programmes avec option ATE visés par l'étude et émises par les établissements choisis à l'inscription de l'automne 1992 ont été retenues. Les sanctions d'études obtenues dans un autre programme ou émises par un autre établissement n'ont pas été prises en compte. Conséquemment, soulignons que le taux global de diplomation pour la cohorte à l'étude excède celui établi à partir de la variable dépendante VD\_SE.

Pour l'analyse de régression logistique, une nouvelle variable a été dérivée (VD\_SERL) et recodée selon les valeurs suivantes :

1 : lorsque l'élève a décroché un DEC dans le programme et l'établissement initialement choisis au trimestre d'automne 1992 (54,5 %)

0 : lorsque l'élève n'a pas décroché pendant la période d'observation la sanction d'études visée à son arrivée au collégial (45,5 %)

### ***Taux de réussite des cours suivis (VD\_TCRP)<sup>i</sup>***

*Cet indice de mesure est le rapport entre le nombre de cours réussis (NB\_RE) par l'élève et le nombre total de cours qu'il a effectivement suivis (réussis et échoués) à un trimestre. Il correspond au taux de réussite 2 élaboré par CHESCO.*

$$\text{TAUX\_RE2} = \frac{\text{NB\_RE}}{\text{NB\_SUIV2}} \times 100$$

---

<sup>1</sup> Note au lecteur : Comme plusieurs variables sont issues de fichiers administratifs québécois (CHESCO ou La Relance au collégial), certaines définitions ont été extraites telles quelles de la documentation conçue par les directions responsables au MEQ de la gestion de ces banques de données. En pareil cas, les extraits ont été mis en italique.

*Le taux de réussite 2 est calculé pour chaque trimestre d'études. Contrairement au taux de réussite 1, il ne prend pas en compte les cours abandonnés.<sup>2</sup>*

Comme nous disposons du nombre de cours réussis et du nombre de cours suivis par session, nous étions en mesure de générer un taux de réussite global pour l'ensemble des sessions suivies dans le programme d'études et l'établissement visés.

Nous avons donc établi le taux de réussite global en divisant le total des cours réussis par le nombre total de cours suivis au cours de la période d'observation et en multipliant par 100 le résultat obtenu.

Pour l'analyse de régression logistique, la variable a été recodée selon les valeurs suivantes :

1 : lorsque le taux de réussite des cours est de 100 % (28,8 %)

0 : lorsque le taux de réussite des cours est moins de 100 % (71,3 %)

Cette variable dépendante sert aussi de variable de contrôle dans les régressions logistiques traitant de l'insertion professionnelle. Elle résume le succès scolaire obtenu par l'élève au collégial. Dans ces circonstances, elle conserve les mêmes valeurs (1 et 0).

#### ***Amélioration du taux de réussite des cours suivis à partir du 4<sup>e</sup> trimestre d'études (VD\_Reuss)***

Cet indicateur a été dérivé pour répondre aux besoins spécifiques de la présente analyse. Le taux de réussite 2 élaboré par CHESCO a été calculé pour deux moments du cheminement des élèves, soit à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre d'études d'une part, et au terme du cheminement, d'autre part (voir l'indicateur précédent). La comparaison de ces deux taux a permis de classer les élèves en trois groupes : 1) ceux dont le taux est stable entre les deux moments d'observation; 2) ceux dont le taux de réussite s'est amélioré après la fin du 3<sup>e</sup> trimestre; 3) ceux dont le taux de réussite s'est détérioré après la fin du 3<sup>e</sup> trimestre.

Pour l'analyse de régression logistique, la variable a été recodée selon les valeurs suivantes :

1 : lorsque les taux de réussite observés sont stables ou qu'ils se sont améliorés entre la fin du 3<sup>e</sup> trimestre et la fin du cheminement

0 : lorsque le taux de réussite des cours suivis s'est détérioré après le 3<sup>e</sup> trimestre.

#### ***Avoir ou non un statut de travailleur à temps plein au 31 mars (VDTr30h3)***

Ce sont les questions 10, 10.1 et 14.1 du questionnaire de *La Relance au collégial* qui ont servi à constituer cette variable dépendante.

<sup>2</sup> Le nombre de cours suivis (NB\_suiv2) « est un indice de mesure qui correspond au nombre total de cours suivis par l'élève au cours de la période sélectionnée. Par cours suivis, on entend ici les cours réussis et échoués, à l'exclusion des exemptions, équivalences, dispenses, substitutions et incomplets. Les cours d'éducation physique sont exclus. Le grand total de cours suivis ne prend pas en compte les cours abandonnés ».

**Question 10**

*Au 31 mars (...), occupiez-vous un emploi rémunéré?*

- 1) Oui
- 2) Non

**Question 10.1**

*Au 31 mars (...), lequel des énoncés suivants décrirait le mieux votre situation par rapport au marché du travail?*

- 1) Vous travailliez (à temps plein ou à temps partiel)
- 2) Vous travailliez (...) et vous poursuiviez en même temps des études à temps partiel
- 3) Vous travailliez (...) et vous poursuiviez en même temps des études à temps plein

**Question 14.1**

*Laquelle des situations suivantes donne la meilleure idée du nombre d'heures travaillées par semaine que vous effectuiez au 31 mars (...)?*

- 1) 30 heures et plus (...) base permanente
- 2) 30 heures et plus (...) base temporaire
- 3) moins de 30 heures (...) base permanente
- 4) moins de 30 heures (...) base temporaire

Pour l'analyse de régression logistique, la variable a été codée selon les valeurs suivantes :

- 1 : lorsque le répondant détenait un emploi à temps plein (30 heures et plus par semaine) sur une base annuelle permanente ou sur une base temporaire (60,1 %)
- 0 : lorsque le répondant était dans l'une des trois situations suivantes : a) il détenait un emploi à temps partiel sur une base permanente ou temporaire (code 3 ou 4 à la question 14.1); il ne détenait aucun emploi rémunéré (code 2 à la question 10); il détenait un statut d'étudiant à temps plein (code 3 à la question 10.1) (39,9 %)

***Avoir ou non un emploi à temps plein lié à la formation reçue (VDEmpFo3)***

Ce sont les questions 10, 10.1, 14.1 et 22.1 du questionnaire *La Relance au collégial* qui ont servi à constituer les deux catégories de cette variable dépendante.

**Question 10**

*Au 31 mars (...), occupiez-vous un emploi rémunéré?*

- 1) Oui
- 2) Non

**Question 10.1**

*Au 31 mars (...), lequel des énoncés suivants décrirait le mieux votre situation par rapport au marché du travail?*

- 1) Vous travaillez (à temps plein ou à temps partiel)
- 2) Vous travaillez (...) et vous poursuiviez en même temps des études à temps partiel
- 3) Vous travaillez (...) et vous poursuiviez en même temps des études à temps plein

**Question 14.1**

*Laquelle des situations suivantes donne la meilleure idée du nombre d'heures travaillées par semaine que vous effectuiez au 31 mars (...)?*

- 1) 30 heures et plus (...) base permanente
- 2) 30 heures et plus (...) base temporaire
- 3) moins de 30 heures (...) base permanente
- 4) moins de 30 heures (...) base temporaire

**Question 22.1**

*À votre avis, pour cet emploi, croyez-vous exercer le métier ou faire le travail auquel vos études vous ont préparé ?*

- 1) oui, exactement
- 2) oui, en partie
- 3) non, peu de relation
- 4) non, pas du tout de relation

Pour constituer cette variable dépendante, deux catégories de répondants ont été définies. Les valeurs attribuées sont les suivantes :

1 : les répondants ayant un emploi à temps plein (code 1 à la question 10 et code 1 ou 2 à la question 10.1 et code 1 ou 2 à la question 14.1) qui estiment détenir un emploi correspondant exactement ou en partie à la formation reçue (code 1 ou 2 à la question 22.1) (47,4 %)

0 : les répondants ayant un emploi à temps partiel (codes 3 ou 4 à la question 14.1) et les répondants n'ayant aucun emploi rémunéré (code 2 à la question 10) (52,6 %) de même que les répondants ayant un emploi à temps plein mais qui estiment que cet emploi a peu ou pas du tout de relation avec la formation reçue.

## SECTION II

### LES VARIABLES INDÉPENDANTES ET DE CONTRÔLE

---

#### CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

---

##### **Sexe (SexeRL)**

*L'information concernant le sexe de l'élève est tirée du code permanent : les positions 7 et 8 concernant le mois de naissance de l'élève sont incrémentées de 50 lorsqu'il s'agit d'une fille.*

Pour l'analyse de régression logistique, les valeurs suivantes ont été attribuées :

1 : féminin  
0 : masculin

##### **Âge à l'entrée au collégial (Âge)**

*L'âge de l'élève est celui qu'il a au moment de son entrée au collégial. L'information est tirée du code permanent. Pour effectuer les analyses de régression logistique, c'est la variable continue qui a été retenue.*

Dans les analyses descriptives, cette variable a été recodée en différentes catégories selon les besoins.

---

#### ANTÉCÉDENTS AU SECONDAIRE

---

##### **Moyenne pondérée des notes en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire (MoySecRc)**

*La moyenne au secondaire est un indicateur obtenu en calculant la moyenne des notes finales obtenues par l'élève à l'ensemble des épreuves des matières obligatoires de la formation générale en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire au secteur Jeunes propres à chaque régime pédagogique. Les épreuves de chimie et de physique de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire sont aussi considérées dans le calcul de la moyenne, et ce même si elles ne sont pas, à un moment ou à un autre, des épreuves des matières obligatoires. Chaque note est pondérée par le nombre d'unités (u) attribuées à l'épreuve.*

*Les épreuves d'éducation physique, de développement personnel et choix de carrière, d'enseignement moral et d'enseignement moral et religieux sont exclues du calcul.*

*Cet indicateur a été calculé dans le but d'obtenir une mesure de la « force » des élèves à leur arrivée au collégial. Cela sera particulièrement utile pour tous les élèves pour qui*



*nous ne pouvons pas calculer de cote de réussite au secondaire (pour tous ceux dont la dernière présence au secondaire est antérieure à 1985-1986).*

### **Établissement au secondaire (Public/Privé) – (StatSeRL)**

*Le statut de l'école secondaire indique si l'organisme est de type public ou privé. Cette information est tirée du champ d'information « organisme-école secondaire » (les positions 4-5-6- du numéro de code) :*

- *moins de 500 : écoles publiques;*
- *500 ou plus : écoles privées et « hors-réseau » (écoles gouvernementales).*

Pour l'analyse de régression logistique, les valeurs suivantes ont été attribuées :

1 : privée

0 : publique

### **Préalables en maths au secondaire (PssMath)**

### **Préalables en physique au secondaire (PssPhys)**

### **Préalables en chimie au secondaire (PssChim)**

*Ce champ d'information indique la présence dans le dossier de l'élève au secteur Jeunes, des résultats de trois matières scolaires de la classe de 4<sup>e</sup> et de la classe de 5<sup>e</sup> secondaire : les mathématiques, la chimie et la physique.*

*La composition des profils au secondaire a été élaborée en tenant compte, d'une part, des exigences du régime de sanction des études secondaires et, d'autre part, des divers préalables requis pour l'admission aux études collégiales.*

*Le profil scolaire est déterminant pour l'accès au collégial de même que pour le choix d'un programme d'études puisque certains programmes d'études collégiales posent des exigences supplémentaires à la seule détention du DES.*

*Cet indicateur jumelé avec la cote de réussite au secondaire, permet d'évaluer et de qualifier plus précisément la performance scolaire des élèves durant leurs études secondaires et de mesurer l'incidence de cette dernière sur la réussite au collégial.*

De la composition des profils scolaires au secondaire (Pss) élaborée par le MEQ, nous avons dérivé trois champs d'information distincts (PssMaths, PssPhys, PssChim) pour lesquels les catégories de réponses sont similaires :

- 0) n'avoir aucun préalable scolaire;
- 1) avoir des préalables de 4<sup>e</sup> secondaire;
- 2) avoir des préalables de 5<sup>e</sup> secondaire.

---

## EFFET ÉTABLISSEMENT (Environnement administratif au collégial)

---

### ***Zone géographique du cégep fréquenté (ZoneRL)***

Cette information est dérivée de l'identification de la région administrative scolaire (RAS) fréquentée par l'étudiant lors de ses études collégiales. Les limites territoriales des régions administratives scolaires se rapprochent de celles des régions administratives stipulées au Décret 1389-89. C'est une façon de camper les différentes conditions du marché du travail comme milieu possible de stage et comme bassin d'emplois disponibles à la sortie des études. Soulignons que 80,5 % des entreprises accueillant des stagiaires sont situées dans la même région administrative que l'établissement collégial fréquenté par l'étudiant (Veillette et Perron, 1996, p. 67).

Pour les fins de l'analyse, les RAS ont été regroupées en deux grandes zones géographiques auxquelles les valeurs suivantes ont été attribuées :

- 1 : les régions périphériques;
- 0 : les grands centres, tels l'Île de Montréal, la périphérie de Montréal, Québec/Centre-du-Québec.

### ***Nombre de subventions fédérales en ATE (NbSubvenRL)***

Cette information tirée d'extraits transmis par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) permet de caractériser l'ampleur donnée à l'expérimentation de la formule pédagogique en ATE dans chacun des établissements du réseau collégial dans le cadre du Programme fédéral « Alternance travail-études » au cours de la période 1990-1995. Dans les faits, le nombre total de telles subventions peut varier de 1 à 6.

### ***Famille de programmes (PhyAdm RL)***

*La classification des programmes de DEC par famille de programmes correspond à la classification actuellement en vigueur et tient compte des changements de codification des programmes qui se sont produits dans le temps. La famille de programmes est maintenant tirée de la table des programmes du SIGDEC. Dans le cadre de cette recherche, seules les familles des techniques physiques et des techniques administratives sont retenues.*

Pour l'analyse de régression logistique, les valeurs suivantes ont été attribuées :

- 1 : physiques
- 0 : administratives

---

## MATURITÉ OU INDÉCISION VOCATIONNELLE<sup>3</sup>

---

### **Changement de programme (1<sup>re</sup> SE) – (TyChePgm)**

*C'est un indice de mesure qui permet de caractériser le cheminement suivi par l'élève au cours de ses études collégiales et ce, en regard d'une seule des trois dimensions retenues par CHESCO : le changement de programme ou non. Le changement de programme peut s'avérer un indicateur de l'indécision que peut vivre un élève au regard de son orientation et de ses aspirations professionnelles.*

*Cette observation est faite **au moment où prend fin le cheminement**, i.e. à l'année-session de la première sanction observée ou encore à l'année-session de la dernière inscription (FI) rencontrée, s'il n'y a pas eu de sanction.*

*Pour déterminer les cheminements **avec ou sans changement de programme**, on compare le numéro de programme à chaque session d'inscription au numéro de programme à la première inscription, sauf s'il s'agit de la session d'été. Après vérification de la table de correspondance des programmes de DEC, si aucune équivalence n'est trouvée, un changement de programme est enregistré.*

Pour l'analyse de régression logistique, les valeurs suivantes ont été attribuées :

1 : oui

0 : non

---

## FORMULE PÉDAGOGIQUE

---

### **Avoir fait un stage ou plus en ATE (ZstagiRL)**

*Indicateur fourni par un établissement d'enseignement afin de préciser que l'élève reçoit de la formation dans un cadre particulier. C'est le cas notamment d'un programme d'alternance travail-études.*

*Cet indicateur est recueilli par SIGDEC (Système d'information et de gestion des données de l'effectif collégial) depuis le trimestre d'été 1992 pour le programme PATÉ pour lequel le code « 2 » est émis. C'est précisément cet indicateur qui a permis de distinguer les élèves ayant fait de l'ATE (groupe expérimental composé de stagiaires) de ceux ayant plutôt suivi un cheminement régulier (groupe contrôle composé de non-stagiaires). Pour chacun des programmes visés par l'étude, les effectifs ayant obtenu cet indicateur de programme particulier ont pu être comparés à ceux déclarés par les coordonnateurs de stage lors de l'enquête menée auprès d'eux en 1996 pour le compte de l'ACDEC.*

Les valeurs retenues pour chacune des catégories sont :

1 : stagiaire en ATE

0 : non-stagiaire en ATE

---

<sup>3</sup> Cette dimension de l'étude a dû être abandonnée en cours d'analyse en raison de problèmes détectés quant à la qualité des données transmises par les collèges au système CHESCO.

